

# Le p'tit placéen



Bulletin municipal n°44 - Édition Hiver 2021-2022

**C**hères Placéennes et chers Placéens,

Avec l'arrivée prochaine du printemps, les travaux d'aménagement des entrées de village vont pouvoir être achevés. En effet, outre quelques dernières plantations de végétaux, nous allons mettre en place deux plaques émaillées représentant le blason de notre village aux deux entrées principales.

Concernant le terrain multi-activités, la réception du chantier doit intervenir dans les prochaines semaines, permettant une ouverture complète du site. L'équipe chargée du

fleurissement va compléter l'embellissement du TMA, par la plantation d'arbres, de massifs, arbustes ou fleurs...

Vous pourrez alors profiter pleinement du site, dont le succès par sa fréquentation est déjà remarquable.

J'espère vous y retrouvez nombreux pour un moment de convivialité à l'occasion de son inauguration au cœur du printemps.

## ÉDITO

## BRÈVES

**Terrain multi-activités.** Le réaménagement du terrain touche à sa fin, les nouveaux équipements sont installés et validés pour la plupart. En plus d'une dizaine d'arbres de différentes essences, de nouvelles plantations seront prochainement mise en place dans les talus.

**Départ de Françoise Maire.** Notre fidèle secrétaire de Mairie fait valoir ses droits à la retraite après 35 années de bons et loyaux services. Sa remplaçante, Mme Lyssandre Blondeau a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> Février avec une période de transition de 4 mois.

**La mairie à votre écoute.** La boîte aux lettres de la mairie et son email vous permettent de contacter l'équipe municipale et le Maire pour toute remarque et

proposition.

**Nouveaux horaires déchetterie.** HIVER du 1<sup>er</sup> Novembre au 28 Février, ouverte les Mardi, Mercredi Vendredi et Samedi: 8h30-12h20 & 13h30-16h50 (*FERMÉE LES LUNDI ET JEUDI*), ÉTÉ du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Octobre, ouverte les Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi: 8h30-12h20 & 13h30-16h50, et fermeture à 17h50 le Samedi (*FERMÉE LE JEUDI*).

**Maillage du territoire en pistes cyclables.** Dans le cadre du plan de relance de septembre 2021, l'équipe municipale a fait remonter à la CCVM un projet de liaison par mode de transport doux entre les villages de Lavennay, Franey, Recologne, Placey et Audeux, exploitant majoritairement les chemins existants. Ce projet a aussi

pour objet de lier ces villages aux réseaux de transport en commun (Ginko, Mobigo).

**Conseil Municipal.** Suite à la démission de Coralie Taratarin, le conseil municipal se poursuit avec 10 membres.

**Élections présidentielles**, les 10 et 24 avril 2022. Date limite d'inscription sur les listes électorales le 2 mars 2022 en ligne sur Service-Public.fr et le 4 mars en mairie ou par courrier avec le document Cerfa n°12669\*02.

**Élections législatives**, les 12 et 19 juin 2022. Date limite d'inscription sur les listes électorales le 4 mai 2022 en ligne sur Service-Public.fr et le 6 mai en mairie ou par courrier avec le document Cerfa n°12669\*02.

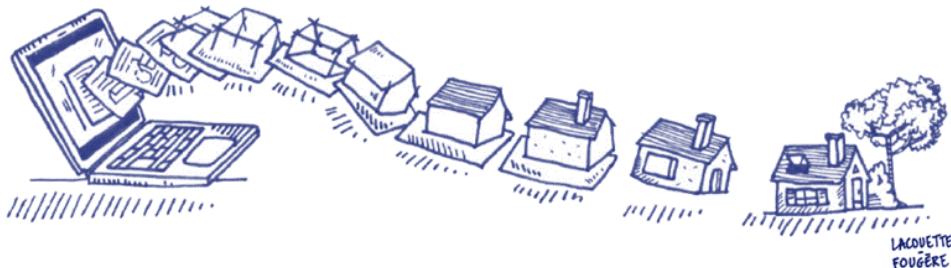
**Petit job.** La mairie recherche un agent d'entretien pour 1 heure de ménage par semaine, dès 16 ans.

Le Maire  
Frédéric REIGNNEY

# DOSSIER

## DÉMATÉRIALISATION des demandes d'autorisation d'urbanisme Permis de construire en ligne

Le permis de construire en ligne, c'est la possibilité pour les usagers de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.



**L**e dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) répondent aux enjeux de simplification et de modernisation de l'action publique, à l'heure où une grande majorité des services sont accessibles en ligne. Ils s'inscrivent pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens. L'État, avec l'ensemble des représentants des acteurs de l'instruction, au premier rang desquels, l'AdCF et l'AMF, ont lancé le programme Démat. ADS qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs, préparer les échéances réglementaires du 1er janvier 2022 et mettre en place les dispositifs afin d'obtenir les bénéfices attendus de la dématérialisation.

### Bénéfices de la démarche

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :

Pour les usagers (ou pétitionnaires)

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- Plus de souplesse, grâce à une assistance

en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétiltudes ;

- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- Des économies sur la regraphie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Pour les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs, services consultables) :

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis aux services instructeurs, avec la suppression des étapes de resaisie, sources d'erreurs ;
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés) ;
- Une réduction des tâches à faible valeur ajoutée et un recentrage sur des missions d'animation, d'ingénierie et de conseil ;
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques.

**De nombreux travaux doivent être autorisés avant d'être réalisés, comme...**

Ravalement



Construction / extensions



Abris de jardin



Clôture



Panneaux solaires



Changement de fenêtre



# Vos dé-marches d'urbanisme en ligne



Depuis le 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

## “ J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

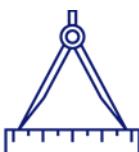
## Comment faire ?

### JE PRÉPARE MON DOSSIER

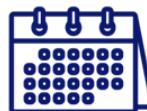
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

### JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- Je crée mon dossier et l'enregistre sous un format PDF.
- Lorsque le dossier est complet, je l'envoie à l'adresse :  
**autorisationurbanisme.placey@orange.fr**
- vous recevrez sous 24h, un (AEE), accusé d'enregistrement électronique, vous indiquant que votre demande a été reçue, puis sous 10 jours ouvrés un (ARE), accusé de réception électronique, équivalant au récépissé de dépôt, contenant le numéro d'enregistrement et le délai tacite.

*Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nous continuons de vous accueillir pour recevoir vos demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.*

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

**FAIRE-PART  
NAISSANCES****Rony**  
le 3 mai 2021,  
de Cédric Sa-  
martino et Anna  
Simiand**Félix**  
le 29 décembre  
2021 de Tristan  
Wittwer et Cora-  
lie Tartarin**Lya**  
le 3 janvier 2022,  
de Julien Pas-  
sard et Prescilla  
Cuevas**Paul**  
le 28 janvier  
2022 de Gon-  
trand Coulet et  
Camille Provitolo**AGENDA**Inauguration  
des nouveaux  
équipements du  
TMA: à suivre...**Les derniers nés à Placey**

**L**e 3 mai dernier, le petit Rony est né à Placey, 57 ans après la dernière naissance recensée au village. Il s'agissait en 1964, le 20 mars, de Jean-Marie Seguin. Tous nos vœux de bonheur à tous les nouveaux parents du village.



Janvier 2022, SP®

**NÉCROLOGIE**

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le 1<sup>er</sup> février dernier la disparition de Christelle BONNET à l'âge de 47 ans. Depuis de nombreuses années, Christelle participait à la vie de la commune, notamment en se chargeant de l'entretien des locaux communaux. Cette mission, elle l'effectuait avec disponibilité, adaptabilité et beaucoup de rigueur. Malgré la maladie, même affaiblie, elle a tenu à assumer ses fonctions jusqu'au bout. Ce courage est un exemple pour nous tous.

A José, à ses enfants et à ses proches, au nom du conseil municipal, de Françoise et Maurice ses collègues, nous présentons nos condoléances les plus sincères.

